

# LABRESSEINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N°384 | AVRIL 2021

## DOSSIER

## Le Conseil régional

VOTE

VOTE

VOTE

VOTE

# ZOOM ZOOM

## Conseils jardins avec les espaces verts

Si en avril, un célèbre proverbe dit « ne te découvre pas d'un fil », un autre plus méconnu dit aussi « Avril fait la fleur, (Mai en a l'honneur) ». Une façon bien poétique d'inviter le jardinier à préparer ses plates-bandes, pots de fleurs ou potagers pour les jolis mois à venir.

C'est pourquoi, La Bresse Infos est allé à la rencontre de l'équipe des espaces verts, histoire de glaner pour vous quelques bons conseils en jardinage...



Tout vient à point à qui sait attendre !

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il est bon de regarder en arrière et d'analyser les derniers mois pour tenter de comprendre ce que la terre va nous réserver comme surprise !

L'hiver 2020/2021 a été une saison multifacette avec une météo très changeante, tantôt des fortes chutes de neige, des grosses différences de température, puis des pluies diluviennes avant la réapparition du soleil et de la douceur. Cet intermède printanier, a poussé certains jardiniers à « s'équeuiller\* », mais le prudent a eu raison d'attendre le retour de l'hiver !!!

Si quand ce zoom est écrit, le jour du printemps approche, l'habitué du temps vosgien sait que le « vrai printemps » est encore loin dans les contrées montagnardes !

La neige et le froid du mois de mars ont mis le monde végétal en état végétatif, après le réveil du mois de février. Et on ne sait pas ce qu'avril nous réserve alors le meilleur conseil de nos experts en espaces verts est tout simple : « Patience... ne soyez pas trop pressé... Apprenez à travailler avec le temps, observez et laissez les signes de la nature et la météo guider vos décisions jardinières ! ».

Au-delà de la philosophie du jardinage, La Bresse Infos a creusé pour obtenir quelques bons tuyaux, mais pas d'arrosage !



Les trucs et astuces de Julien :

- Tout d'abord, observer ce qui sort de terre (les bulbes de printemps, les perce-neiges, les narcisses et autres galanthus), mais aussi les casses éventuelles sur les arbustes et tailler si nécessaire.
- Avec l'hiver qui a joué les prolongations, la nourriture est vraiment minime, vous pouvez donc continuer à faire le plein de graines dans les cabanes à oiseaux.
- Nettoyer les plates-bandes des inflorescences sèches.
- Conseil spécial Hortensias : ne surtout pas tailler, mais enlever les inflorescences fanées (Julien laisse toujours les inflorescences à l'automne et ne les ôte qu'au printemps).
- Tailler les graminées pour redonner un peu d'allure aux massifs
- Tailler les arbres, et notamment les fruitiers, avant le débouffrage\*\*.
- Du côté des versants les moins ensoleillés (ubac), il est encore temps de percer les bouleaux pour en récolter la sève.



- Éventuellement, démarrer la plantation des semis dans les vérandas ou en intérieur, derrière la fenêtre la mieux exposée.
  - Pour les plus téméraires, lancer quelques sillons de radis dans une serre ou un tunnel.
  - Une fois la neige fondue, penser à planifier l'amendement. Le dépôt de fumier dans vos jardins sera bénéfique, mais surtout ne retournez pas la terre sinon vous enterrerez le froid.
  - Redessinez vos massifs en vue de rajouter ou remplacer des plantes
- Vous voilà donc parés de bons conseils pour la nouvelle saison ! Sortez vos outils, mais ne quittez pas (les fils de) votre petite laine, la bise d'avril peut quelques fois vous rafraîchir les idées !

\* s'affole, patois bressaud  
\*\* développement des bourgeons

# EDITORIAL



*Bressaudes, Bressauds,*

*Comme chaque année, le premier trimestre est consacré au vote du budget primitif. Or, chacun le sait, les bouleversements générés par la crise sanitaire n'affectent pas que la santé ; ils concernent aussi les finances, et l'impact budgétaire de la pandémie impose aux élus de redéfinir leurs projets ainsi que les programmations des travaux. Le vote de ce budget de la Ville et de tous ses budgets annexes est fixé au 29 mars et le prochain bulletin de mai vous en exposera les grandes lignes.*

*L'hiver touche à sa fin, et malgré tous les problèmes sanitaires, la fréquentation pendant les vacances scolaires a été conséquente, et a permis à tous les professionnels du tourisme de travailler quelque peu. On ne peut que s'en réjouir et il faut espérer qu'avec les beaux jours et la vaccination qui démarre très doucement, voire trop doucement, ce virus déserte nos contrées. C'est peut-être un vœu pieux, mais c'est que je nous souhaite à tous. Dans notre ville, les recommandations sanitaires sont bien respectées, que ce soit le port du masque et la distanciation. Merci à toutes et à tous pour vos efforts, il ne faut rien lâcher et on en viendra à bout.*

*Après des semaines et des semaines de travaux, le nouveau funérarium, rue des Proyes, est désormais opérationnel. Les élus auraient voulu faire une « porte ouverte » pour vous le présenter, mais c'est chose impossible avec les restrictions sanitaires. Ce sont désormais trois salons qui pourront être mis à disposition des familles, dans un lieu calme et en toute quiétude. J'espère que ce nouveau bâtiment répondra à vos attentes.*

*Prochainement auront lieu les élections départementales et régionales. Le dossier du bulletin de mars donnait des précisions sur le fonctionnement et les compétences du Conseil départemental. Celui de ce mois-ci fait de même pour le Conseil régional. Les deux scrutins de ces élections auront lieu les 13 et 20 juin 2021.*

*Bonne lecture.*

*Bien sincèrement,  
Maryvonne Crouvezier*

## SOMMAIRE

ZOOM 2<sup>e</sup> de Couv.

ÉDITORIAL P.01

CONSEIL MUNICIPAL P.02-06

ACTUALITÉS P.07-09

TRIBUNE P.10

DOSSIER P.11-18

Le Conseil régional

OTL P.19

DANS LE RÉTRO P.20-24

INFOS PRATIQUES P.25

AGENDA 4<sup>e</sup> de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

## LABRESSE INFOS - N°384

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL  
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

AVRIL 2021

Directeur de la publication :

Yannick Daniélou

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,  
Stadler Région Grand-Est, P. Bodez Région  
Grand-Est, OTL et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

# CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr) (rubrique docs à télécharger)

Les marchés, conventions-baux, emprunts, demandes de subvention, cessions, ont été conclus selon les tableaux ci-après :

### Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
Groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement - Campagne 2020/2021 (Cornimont, Ventron, Saulxures-sur-Moselotte)	Rock SAS - Mulhouse	70.00 € par tonne livrée	
Étude de programmation en vue de la création d'un espace bien-être, d'une terrasse aqualudique et de la rénovation de la toiture et façades de la halle des Congrès	SARL Tout un Programme Mulhouse	23 160 €	27 792 €
Prestations de service de transport « Bus hivernal » Saison 2020/2021 Du 20/12 au 07/03 – Tous les jours pendant les vacances et week-ends hors vacances	Sté Marcot - Chavelot		300 € par jour et par autocar
Travaux d'enfouissement de réseaux secs rue Joseph Remy	Molinari SAS	22 562,50 €	27 075 €
Prestations de nettoyage des toilettes communales sur différents sites touristiques – Année 2020/2021	Pascal Mougel Multiservices	11 075 € net	
Rénovation du pont « des Zelles » - Avenant n°1 <i>Avenant :</i>	Société Delot	2 288 €	2 745,60 €
<i>Montant total du marché :</i>		49 163,40 €	58 996,08 €
Travaux d'eau potable Bouclage Clairie - Hohneck par pont de la Clairie	Molinari SAS	28 797,50 €	34 557 €
Fourniture et livraison d'un chariot télescopique équipé d'accessoires pour les services techniques municipaux <i>Avenant :</i>	Georges Equipements	910 €	1 092 €
<i>Montant total du marché :</i>		112 210 €	134 652 €
Construction d'un funérarium - Lot 9 : Peinture <i>Avenant n°1 :</i>	Keldeco SARL	176,90 €	212,28 €
<i>Montant total du marché :</i>		9 878,70 €	11 854,44 €

### Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant	Motif d'annulation
Bail de location au 1 <sup>er</sup> novembre 2020 App. 3, 9 rue de la Résistance	M <sup>me</sup> Oubari Nezha	364,77 € hors charges 80 € avance frais chauffage	Désistement de M <sup>me</sup> Oubari

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Convention de mise à disposition gracieuse des locaux de l'école du centre	Maison des Loisirs et de La Culture	Gratuit	Période vacances de Noël 2020
Location d'un appartement à l'école du centre – Appartement n°4	M. Rémi Petitjean et M <sup>me</sup> Adeline Poirot	214,33 € hors charges	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier
Mise à disposition de terrain pour source Route de Bramont - Section AZ n°520p	M. Jean-Marc Amet	Gratuit	1 an reconductible

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise à disposition gratuite de terrain pour terrain d'aisance chemin de Bramont – Section AZ n°257	SCI Emilien K	Gratuit	1 an reconductible
Mise à disposition gratuite de terrain pour pré de fauche et stockage bois Avenant à la convention n°333 Planot Paris – Section n°AC 314	M. Gehin Jean-Marie	Gratuit	1 an reconductible
Mise à disposition gratuite de terrain pour parc Le Régit – Section BC n°202/203/702p	M. Thierry Claude	Gratuit	1 an reconductible
Évolution rôle de culture Mise à disposition gratuite de terrain communal		Gratuit	1 an reconductible
Mise à disposition gratuite de terrain pour source - route de Planois Section AM n°151	M. Jacquel Francis	Gratuit	1 an reconductible
Mise à disposition gratuite de terrain pour source route du Droit – Section AP N°78	M. Vincent-Viry Julien	Gratuit	1 an reconductible
Bail Civil de location de terrain communal « Rein de la Croix »	M <sup>me</sup> Pierrel Muriel	Tarif 2021 : 182,07 €	Durée : 9 ans
Mise à disposition gratuite de terrain pour parc - Avenant n°1 à la convention n° 210 - le Nol - BC N° 73/72/75/74/76/77/78/79/80/742p/82p	M. Pierrat Rémi	Gratuit	1 an reconductible
Renouvellement concession de terrain n° 45 - Surface de pâture : 18,59 ha Lieux-dits : Haut Chitelet et Pied du Hohneck Section B N° 34p/225/238/239/243/499/278/434/498	M. Deybach Pierre	Tarif : 7,25 €/ha (arrêté préfectoral n° 265/2020/DDT)	Durée : 9 ans

## Subventions demandées

Objet	Organismes
Aménagement d'un carrefour giratoire – Pont des Champions	DETR : 100 930 € (25 %) Conseil Départemental Vosges : 40 370 € (10 %) Fonds propres : 262 423 €

## Tarifs

Objet	Tarifs
Abonnement annuel au bulletin municipal	Correspond aux frais d'affranchissement d'envoi de 11 bulletins municipaux en tarif lettre verte (38 € en 2021)

## Nouvelle Conseillère Municipale

Par courrier du 30 novembre 2020, M<sup>me</sup> Nathalie Marion a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de Conseillère municipale. Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, cette démission a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller municipal au suivant de la liste « La Bresse ensemble vers 2020 ».

Aussi, M. Philippe Poirot, contacté à ce titre, a informé par courrier du 18 décembre, ne pas souhaiter exercer son mandat. La personne suivante sur la liste, M<sup>me</sup> Christiane Poirot a accepté de siéger en remplacement et a donc été convoquée à la présente séance du Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Christiane Poirot siègera dans les diverses structures ou commissions suivantes :

Commission d'appel d'offres, Commission achats, Commission finances, Commission affaires scolaires, Membre titulaire du Conseil d'Administration du CCAS, Membre titulaire du Conseil d'Administration de la MLC, Membre du Comité Jumelage Ménaka.

## Finances

### Débat d'orientations budgétaires (DOB) :

La loi du 6 février 1992 prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat ne donne pas lieu à décision, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver au déroulement de la préparation du budget.

# CONSEIL MUNICIPAL

Il constitue toutefois un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale car il permet de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière : c'est la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de permettre au Conseil :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront ensuite affichées dans le budget primitif,
- D'être informé sur la situation financière de la collectivité,
- De donner aux conseillers la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, un document a été élaboré et remis à chaque conseiller.

Ce même document est désormais consultable en Mairie, ou sur le site internet [labresse.fr](http://labresse.fr).

## Scolaire : Organisation du temps scolaire

Le décret du 27 juin 2017 a donné la possibilité aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours, répartis sur 8 demi-journées. Le Conseil municipal avait décidé par délibération n°18 du 12 février 2018 de valider le passage à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019.

L'organisation du temps scolaire avait été validée par l'inspection académique pour une durée de 3 ans. Cette échéance arrivant à son terme à la fin de l'année scolaire 2020/2021, le Conseil municipal a voté la reconduction du temps scolaire selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30 et 13h30/16h30.

## Funérarium

### Règlement et tarification

Les travaux du nouveau funérarium étant sur le point d'être terminés, un règlement intérieur et une tarification doivent être instaurés afin que le nouveau funérarium puisse ouvrir.

Le prix d'utilisation des chambres funéraires a été revu pour être plus en adéquation avec les tarifs pratiqués dans les communes environnantes pour la même prestation :

- Utilisation d'une chambre funéraire : 120€ (quel que soit le nombre de jours)
- Case chambre froide : 90 €
- Salle de soins : 70 €

Les tarifs pourront faire l'objet d'une révision annuelle par le Conseil municipal. Le règlement intérieur pour les utilisateurs du funérarium a été élaboré par un groupe de travail comprenant notamment des professionnels funéraires du secteur.

## Marchés Publics

### Avenant n° 4 au marché de travaux de construction

L'exécution du chantier de construction du nouveau funérarium a rendu nécessaire l'exécution de travaux supplémentaires, notamment la mise en œuvre de lignes de pavés granit et de massifs de candélabre.

En l'espèce, le marché de l'entreprise Delot SAS, titulaire du lot n°1 : Gros œuvre / VRD, doit être modifié par un avenant n°4 afin d'adapter les quantités réellement exécutées et d'acter des travaux en plus-values. Il en découle un montant de travaux supplémentaires s'élevant à 1 273 € HT, ce qui représente une augmentation de 0,05% par rapport au montant du marché initial. Le nouveau montant du marché est de 314 948,99 € HT, soit 377 938,79 € TTC.

### Vérification périodique des aires de jeux

La commune de La Bresse, l'OTL et le CCAS ont constitué un groupement de commandes pour mutualiser les procédures de marché de prestations de service en vue de la vérification périodique des aires de jeux et des équipements sportifs et pour réaliser des économies d'échelle, marché conclu alors pour une durée de quatre ans.

Une nouvelle consultation doit être lancée cette année. Ces prestations de vérification périodique, notamment sur les structures installées au groupe scolaire du Centre, à l'Espace Famille, au complexe nautique, au gymnase, au stade du Planot-Paris et au stade des champions, peuvent ainsi continuer à être confiées à un seul prestataire dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la période 2021/2024.

### Fourniture de fioul et de gazole

La commune de la Bresse dispose actuellement d'un accord-cadre pour la fourniture de fioul et de gazole routier et non routier, dont bénéficie la Régie Municipale d'Électricité. Ce marché, arrivant à échéance le 26 février 2021, il y a lieu de procéder au lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, ce qui a été validé par le Conseil municipal.

Afin de poursuivre cette mutualisation des achats, et compte-tenu du changement de statut de la RME un groupement de commandes sera constitué.

### Délégations de Services Publics

Dans le cadre de ses prérogatives d'autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables de la station de La Bresse-Hohneck et de la station de La Bresse-Lispach, la commune de La Bresse doit engager la procédure de consultation en vue de la réattribution des délégations de services publics courant 2021, en vue d'assurer une continuité du service à compter du 31 octobre 2021, date du terme des actuelles conventions.

Toutefois, l'Autorité déléguante a fait le constat que la crise sanitaire, résultant de la pandémie de COVID 19, impacte de

manière importante la saison 2020-2021 et qu'elle n'est pas en mesure de connaître à quel moment les conditions d'exploitation du service public reviendront à la normale. Indépendamment de ses conséquences sur les conditions d'exploitation de l'actuelle délégation de service public, la crise sanitaire aura nécessairement des conséquences sur l'organisation, mais également sur les conditions même de la mise en concurrence en vue de la réattribution de la délégation de service public. En effet, l'Autorité déléguante fait le constat qu'il est à ce jour impossible de prévoir raisonnablement l'issue de cette crise sanitaire et considère par ailleurs que les conséquences de cette crise sanitaire sur l'économie, à moyen terme, des activités objet du service public, ne sont à ce jour ni totalement identifiables, ni complètement mesurables.

Au regard de ce contexte particulier, le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté le report d'une année du terme des présentes conventions au 31 octobre 2022, ce qui aura pour conséquence la signature d'un avenant n°3 au contrat de DSP «La Bresse-Hohneck», et avenant n°1 au contrat de DSP «La Bresse-Lispach». Le lancement des nouvelles procédures sera assuré en début d'année 2022.

### Dispositif de Prompt secours avec la Société La Bresse-Labellemontagne

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et d'urgence impérieuse, la commune de La Bresse souhaite faire appel à l'expertise, ainsi qu'aux compétences techniques et opérationnelles de la Société La Bresse Labellemontagne pour organiser des activités de secours.

La convention présentée a pour objet de définir les relations contractuelles et les engagements respectifs de la Commune et du Prestataire pour prévoir une permanence et des interventions de premier secours durant les week-ends et périodes de vacances, sur le périmètre montagne défini comme suit : domaine skiable fermé, front de neige, parkings de la station et zones d'évolution intermédiaires de la station de La Bresse-Hohneck. (Hors domaine skiable ouvert, la piste de snowtubing, et les deux pistes de luge situées au rond-point du haut, et au bas de la piste de Blanchemer).

Le dispositif de prompt secours montagne sera constitué de deux équipiers (de formation pisteur/secouriste) pour servir d'appui - à leur demande - à l'intervention des secours publics (SDIS/SAMU et unités publiques de secours en montagne) et d'une permanence intervention engins motorisés.

Exceptée la rémunération par la Commune des interventions de secours effectuées par le Prestataire selon les dispositions du contrat de distribution de secours ou autres accords contractuels, les charges financières liées à l'exécution de la présente convention sont assumées par la Commune. Le prestataire facturera le coût des prestations détaillées ci-dessous chaque fin de mois à la Commune : deux pisteurs par jour : 320 € TTC par jour.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

## Urbanisme

### Évolution des modalités de mise à disposition des terrains

Par délibération du 25/06/2018, le Conseil municipal a adopté un règlement interne précisant la politique générale de mise à disposition des terrains communaux. Dans le cadre de l'évolution des mises à disposition - anciennement rôle de culture - le règlement est appliqué.

Dans la plupart des cas, une convention de prêt est proposée aux bénéficiaires. Cependant, pour la gestion de cette évolution, il est proposé de préciser la notion de «grande surface» prévue à l'article 4 du règlement intérieur, qui amène, après examen de tous les critères, à proposer un bail civil payant plutôt qu'une convention de prêt.

S'agissant, dans la plupart des cas, de conventions conclues en vue d'assurer l'entretien des terrains situés à proximité de l'immeuble à usage d'habitation du demandeur, le régime du bail agricole n'est pas applicable. Ces surfaces sont ainsi mises en valeur et contribuent à la gestion du paysage ; elles sont entretenues et participent à contraindre la prolifération de la friche.

Pour ces raisons, il est proposé un seuil de cinq hectares au-delà duquel le bail civil payant (redevance similaire au bail agricole) pourra être conclu.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

### Cession terrain à M. Michel Decrion

Lot 12 du lotissement «Les Balcons de la Rigue» - aux conditions suivantes :

- 1 027 m<sup>2</sup> : Parcelle AP 1663 pour 867 m<sup>2</sup> et AP 1665 pour 160 m<sup>2</sup>
- Au prix de 40€ TTC le m<sup>2</sup>, tarif indexable annuellement sur l'indice Insee Construction
- Zone 1AU du PLU
- Engagement de résidence principale par le titulaire de la vente pour une durée de 20 ans ou, à défaut, le paiement à la Commune d'une indemnité calculée selon les modalités de la délibération n° 55/2012 du 26/03/2012 diminuée de 1/20<sup>e</sup> par année de détention (pour info, tarif 2020 : 32,66 €/m<sup>2</sup>) - Engagement signé et annexé à l'acte notarié
- Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Occupation terrain communal

Suite de la délibération cadre du 25 juin 2018 portant évolution des modalités de mise à disposition des terrains communaux, la Commune a entrepris l'étude des cas particuliers des occupations de terrain communal avec des constructions.

M. Daniel Chevrier a fait connaître le souhait d'une régularisation par acquisition :

- Références cadastrales : AS 897 (185 m<sup>2</sup>) – AS 899 (1066 m<sup>2</sup>)
- Surface totale : 1251 m<sup>2</sup> - Zone PLU : Nh
- Tarif : 10 €/m<sup>2</sup>
- Frais à la charge de M. Daniel Chevrier
- Estimation des domaines n° 2020-88-075-V-352 du 24/07/2020

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

## Échange de terrain

Dans le cadre d'une régularisation d'occupation de terrain communal, M. Biondetti a sollicité la Commune pour un échange de terrain. Cet échange amène à une cohérence des propriétés. Un échange aux conditions suivantes a été proposé :

- Parcelle cédée par la Commune : AR N° 57 – surface : 480 m<sup>2</sup> zones UC et IAUD du PLU
- Parcelle cédée par M. Biondetti : AR N° 59 – surface : 260 m<sup>2</sup> zone IAUD du PLU

Les frais d'acte sont à la charge de M. Biondetti.

Suite à l'avis du service des Domaines (avis n° 2020-88-075-V-412 du 31/08/2020), la valeur déterminée par comparaison amène à une soule de 3000 € à la charge de M. Biondetti.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

## Acquisition de terrain

Dans le cadre de la liquidation de la SA des Anciens Ets De Montbel, M. Olivier Spaenlé a proposé à la Commune une parcelle isolée incluse dans un secteur communal.

Suite donnée à cette proposition aux conditions suivantes :

- Références cadastrales : AW N° 209 - Lieu-dit « Pré Haibé »
- Surface : 610 m<sup>2</sup>
- Tarif : 1 euro
- Frais d'acte à la charge de la Commune.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal

## Forêt – Application du Régime Forestier

Dans le cadre de la révision du programme d'aménagement forestier, les services de l'ONF ont repéré des secteurs boisés susceptibles d'être intégrés aux surfaces soumises au régime forestier. La réglementation actuelle impose la soumission au régime forestier des espaces boisés pour permettre l'exploitation.

En effet, si la Commune veut exploiter des bois dans les zones non soumises au régime forestier, elle doit effectuer une demande préalable (formulaire Cerfa spécifique) auprès de la Direction Départementale des Territoires pour obtenir une autorisation de coupe.

Pour information, lors de la réception de la demande par la DDT, celle-ci sollicite l'ONF qui se prononce sur la vocation de la zone concernée par la coupe envisagée, à relever du régime forestier.

Les principes de repérage sont les suivants :

- Terrain boisé appartenant à la Commune
- Potentiel de production suffisant
- Délimitation de l'emprise possible, soit avec une limite naturelle, soit avec individualisation des parcelles cadastrales
- Conditions d'exploitation sans contraintes particulières
- Parcelle attenante à la forêt communale soumise
- Hors zone d'interdiction de boisement à la réglementation départementale des boisements.

La commission des Forêts, dans les séances des 26/11/20 et 15/12/20 a retenu treize sites.

D'autres secteurs feront l'objet de visites ultérieures pour permettre de se prononcer.

Demande d'application du régime forestier sur ces sites approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

## CCHV

### PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), Tous Concernés !



Préserver les ressources énergétiques, lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, réduire notre impact sur l'environnement, limiter les dépenses énergétiques, tout en améliorant la qualité de vie des habitants et en renforçant la compétitivité des entreprises : voilà l'ambition du futur PCAET de la CCHV.

Lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le PCAET est mutualisé avec les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et des Ballons des Hautes-Vosges. L'engagement de chacun est au cœur de cette action. Ainsi les organismes publics, entreprises et habitants contribueront, en commun, à atteindre les objectifs du PCAET :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation d'énergies fossiles,
- augmenter la part des énergies renouvelables,
- contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique.

#### Un PCAET comprend différentes phases

1. Un diagnostic : état des lieux sur les volets Climat, Air, Energie.
2. Une stratégie territoriale : définition de priorités et d'objectifs.
3. Un programme d'actions : définition d'actions concrètes pour atteindre les objectifs.
4. Un dispositif de suivi et d'évaluation : définition d'indicateurs pour évaluer la réalisation des actions.
5. Une évaluation environnementale : mesure des incidences.

À ce jour, la CCHV a réalisé son diagnostic. Le territoire consomme 50 % d'énergie fossile, pour une consommation de 33 MWh/habitant/an.

Pour ce qui est de la dépense énergétique, elle s'élève à 2700 €/habitant/an.

Le diagnostic Air Énergie Climat est consultable sur le site internet de la CCHV, rubrique Actions et Projets, page PCAET.

La prochaine étape sera la préparation d'un programme d'actions sur six ans, avec la contribution d'acteurs de la société civile (chefs d'entreprise, membres d'associations...).

Les habitants pourront apporter leur contribution et exprimer leur avis lors d'un temps de consultation prévu au premier trimestre 2021.

## Nouveau conciliateur de justice

Le conciliateur de Justice, M. Pierre Andres, ne sera plus présent sur le canton. Il sera remplacé par Michel Junk, qui exerce également sur le canton de Gérardmer, depuis 2004, sous couvert du Tribunal de Proximité de Saint-Dié-des-Vosges.

Il sera présent le troisième vendredi du mois, de 9h à 17h, selon ses rendez-vous, à la Mairie de La Bresse. Et le premier vendredi du mois de 9h à 17h à la Mairie de Saulxures-sur-Moselotte.

*Pour la prise de rendez-vous :*

*[michel.junk@conciliateurdejustice.fr](mailto:michel.junk@conciliateurdejustice.fr) / 06 84 67 75 17*

## Petit rappel du bon usage dans les toilettes !

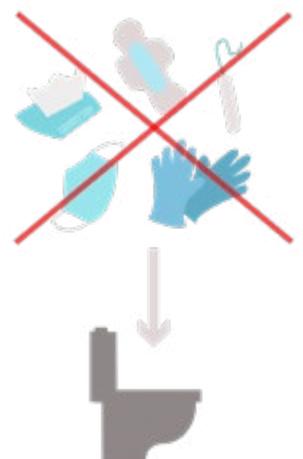
Voici un article que La Bresse Infos n'aurait pas pensé écrire... Le petit guide du bon usage des toilettes ! Mais force est de constater pour les agents du SIA, qu'il est important de rappeler ce que l'assainissement digère ou pas !

Avec les fortes affluences, mais aussi les nouvelles habitudes sanitaires, les agents ont constaté une hausse significative des engorgements des évacuations. Ils sont intervenus régulièrement pour déboucher, ici et là, les conduites obstruées par des bouchons de lingettes, masques, gants et serviettes hygiéniques.

De même, à la station d'épuration, les agents du SIA ont dénombré de fortes quantités de masques chirurgicaux.

Pour le bien-être de tous (non contamination, non engorgement...), il est indispensable de jeter les masques, gants, protections menstruelles et lingettes dans les poubelles fermées de vos ordures ménagères. Car contrairement à ce que disent certaines marques, les lingettes (de désinfection ou pour votre hygiène et celle de votre bébé) ne sont pas biodégradables.

« Merci de votre cacapréhension ! »



# ACTUALITES

## La Commune de La Bresse

### Recrute

## Un adjoint technique H/F pour le service voirie

Poste à temps complet

À pourvoir au 1<sup>er</sup> mai

Recrutement par mutation, liste d'aptitude, détachement ou par voie directe

### Missions principales du poste proposé

Sous l'autorité du chef d'équipe du service voirie vous serez chargé de :

- Tous travaux d'entretien de la voirie communale
- Chantiers de maçonnerie, réseau pluvial
- Conduite de véhicules PL et engins de chantier
- Conduite de véhicules de déneigement, salage
- Patrouillage hivernal
- Entretien courant des véhicules utilisés
- Débroussaillage des accotements

### Statut et rémunération

- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (recrutement par mutation, liste d'aptitude, détachement ou par voie directe)
- Rémunération statutaire et RIFSEEP

### Profiles recherchés

- Diplôme de niveau V (BEP / CAP) dans le domaine des travaux publics apprécié
- Permis C exigé
- Expérience en déneigement appréciée
- CACES engins de chantier appréciés
- Polyvalence, rigueur, autonomie, esprit d'initiative et qualités relationnelles
- Disponibilité pour astreintes hivernales
- Sens du service public

### Vous pouvez vous renseigner :

Services Techniques Municipaux  
Éric Chantereau - Tél. : 03 29 25 53 89

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV)

avant le 15 avril 2021

à Madame le Maire

12 Place du Champtel 88250 La Bresse

## Funérarium

L'ouverture du nouveau funérarium est arrivée début mars, après de nombreux retards dus à des problèmes techniques ou en raison de la situation sanitaire.

Le nouveau bâtiment dispose de trois salons de taille identique, qui pourront accueillir les familles dans des conditions plus agréables et plus discrètes qu'à l'ancien funérarium. D'un point de vue technique, les services de pompes funèbres disposeront dorénavant de matériel fonctionnel et aux normes en vigueur.

Enfin, un espace semi-extérieur permettra d'accueillir les cérémonies non religieuses.

Quant à l'ancien funérarium, des discussions sont en cours au sujet de son utilisation future. La Bresse Infos vous tiendra informés en temps et en heure.

## JPDL

Jean-Paul Didierlaurent revient avec son nouveau roman Malamute.

Un conte moderne avec pour écrin un village de montagne, au cœur d'un massif enneigé où le passé va se heurter au présent pour le meilleur et pour le pire.

Une histoire à la fois sombre comme nos forêts de sapins et lumineuse comme la neige, un roman plein de mystère avec toute la poésie du Liseur du 6h27, le suspense en plus.



## Roches Beuty

Souvenez-vous depuis la chute d'un rocher fin janvier, un arrêté municipal interdisait l'accès sur les sentiers de randonnée et la pratique de l'escalade sur le rocher naturel situé au lieu-dit « Les Roches Beuty ».

Début mars, l'entreprise *Christophe Pierrel* est intervenue pour « déliter » le rocher en sections plus petites. Le site est dorénavant sécurisé et le rocher ne représente plus un danger pour les promeneurs et escaladeurs du site.

L'arrêté est donc levé et le sentier de nouveau accessible.

Bonnes promenades à toutes et à tous !



## La Bressaude

### Appels à idées

À compter de mars 2021, retrouvez les *clins d'œil - défis* sur les pages Facebook de La Bressaude pour :

- garder le contact,
- préparer la reprise tant attendue,
- déclencher rires, sourires et travailler les abdos.

Vous êtes licencié à La Bressaude et souhaitez partager vos moments d'émotions sportives.

Envoyez vos clichés ou mini-vidéos de sorties, entraînements, souvenirs sportifs personnels ou en équipe avec un petit mot explicatif sur :

[labressaude@outlook.fr](mailto:labressaude@outlook.fr) ou par message sur la Facebook La Bressaude

Ils seront publiés au fil de leur réception...



## Maison de La Bresse

Depuis un an, le virus aura mis à mal le secteur culturel, mais il aura aussi poussé à la créativité, comme en témoignent les idées originales qui pleuvent sur la toile. L'équipe de la Maison de La Bresse a souhaité suivre cette mouvance afin de rester en lien avec son public.

En février, Camille, Charlotte et Claudine ont consacré de leur temps à deux projets : l'un en présentiel et l'autre virtuel.

Des classes du Saint Laurent et de la Tourterelle sont venues à tour de rôle pour découvrir les clichés de Claudine Aumeeruddy. Ils sont repartis avec un petit livret de souvenirs et de jeux pour partager un peu de l'exposition avec leur famille.

Et pour Mardi Gras, l'équipe de la Maison s'est mise en scène afin de faire découvrir au plus grand nombre les photographies de l'artiste spinalienne, de façon décalée et humoristique.

*Si vous n'avez pas eu l'occasion de découvrir cette vidéo, n'hésitez pas à la visionner à cette adresse :*

<https://www.facebook.com/watch/?v=203081248169993>



## Festival Camille Claudel

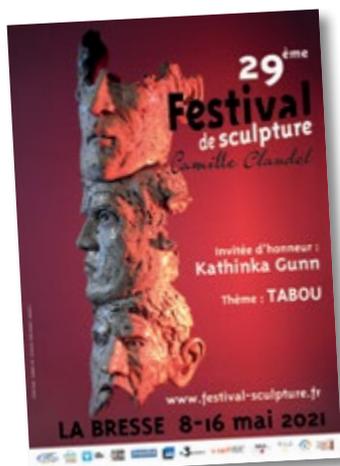
Annulée en mai 2020, la 29<sup>e</sup> édition du Festival Camille Claudel devrait se tenir du 8 au 16 mai 2021 au niveau de la Halle Patinoire.

Le Comité, ayant à cœur de faire perdurer la tradition du Festival, a choisi de ne convier cette année que des sculpteurs résidant en France. Il aurait été compliqué, voire impossible de recevoir des sculpteurs des quatre coins du Monde.

Les douze sculpteurs présents réaliseront des œuvres « Tabou » sur bois, pierre et métal.

Le comité travaille actuellement d'arrachepied sur un protocole sanitaire renforcé pour permettre à tous de profiter de cet événement en toute sécurité.

*Si vous souhaitez être bénévole contactez le service communication au 03 29 25 40 21.*



## Saint Laurent

### Inscriptions au groupe scolaire Saint Laurent

M<sup>mes</sup> Didierlaurent et Cochenet, les directrices du groupe scolaire, se tiennent à votre disposition pour vous faire découvrir l'établissement et vous présenter leurs projets. Une immersion dans la classe ou une intégration en douceur avant la fin de l'année sera également possible, en fonction de vos disponibilités et de l'évolution du protocole sanitaire.

### Quelques informations pratiques

Le groupe scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

De nombreux services sont disponibles : restauration scolaire avec une équipe de cuisine qui met l'accent sur les produits frais et locaux, aide aux devoirs, temps de lecture au quotidien, accueil de 7h20 à 18h10, une section sportive Art du Cirque (en attente de validation).

Accueil des enfants à partir de 2 ans, tout au long de l'année.

La contribution des familles pour l'entretien des locaux et les frais de personnels est de 25,50€ par mois pour le primaire et la maternelle, et de 37€ par mois pour le collège.

*Prise de Rendez-vous : 03 29 25 41 61  
<https://www.labresse-stlaurent.com>*

# TRIBUNE

## Article du groupe majoritaire

### Bien sûr, Il faut, nous attendons...

Après une année bien particulière, où les échéances électorales et surtout la COVID19 ont largement perturbé l'exercice budgétaire, puisque pour 2020 nous n'avons pu voter le budget qu'en juillet, tout revient dans l'ordre pour ce qui est de l'exercice budgétaire 2021 et cette période de début d'année est largement consacrée à la construction d'un budget pour l'année entière.

Tous les services sont passés en revue. Les prévisions et propositions sont évaluées et les élus font des choix en fonction des possibilités financières de l'ensemble des entités communales. L'exercice n'est pas aisé au vu des circonstances avec des recettes en moins liées à la non-activité par exemple des stations de ski, et des charges en plus compte tenu des protocoles sanitaires qui impactent le fonctionnement en général, la construction budgétaire pour 2021 s'apparente à un grand écart.

Nous entendons bien les sirènes, des «y'a qu'à, faut qu'on», mais la réalité budgétaire est brutale et malgré de nombreux projets dans les cartons, il faut se rendre à l'évidence certains projets doivent se contenter d'études n'ayant pas les possibilités financières de les mettre en route. Les dépenses de fonctionnement font quant à elles, et comme chaque année, l'objet d'un arbitrage étroit entre obligations réglementaires et nécessités opérationnelles.

Nous sommes pour la vérité et la sincérité, et nous ne voulons pas engager des investissements que nous ne pourrions assumer demain.

La ligne directrice imposée aux services par la majorité actuelle est la rigueur et surtout la finalisation et la réalisation des travaux déjà en cours, déjà budgétés, et qui n'ont pas été réalisés.

L'autre élément important imposé est la non-réalisation d'emprunt supplémentaire pour ne pas grever les possibilités futures, car l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain...

Dans ce contexte particulier, et ce, malgré les nombreuses annonces nationales, nous n'avons aucune visibilité sur les compensations qui pourraient être octroyées aux collectivités touristiques impactées par la crise. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas de confirmation sur la compensation promise à l'exonération de CFE offerte à nos entreprises en juillet dernier.

Nous ne pouvons réaliser des investissements sans visibilité financière, n'en déplaise aux donateurs de leçons.

Réduire la voilure pour une gestion raisonnée, préparer les projets pour une réalisation effective, mais différée, et maintenir les services publics de qualité sans hypothéquer l'avenir, telle est notre priorité.

Nous restons par ailleurs mobilisés sur la construction de notre nouvelle communauté de communes imposée par la demande de sortie de certaines communes de notre périmètre actuel.

Certains de nos équipements comme la piscine passeront sous giron intercommunal afin de mutualiser leurs charges de fonctionnement au-delà des finances strictement communales.

Même si la construction budgétaire, de façon sincère, est une chose, il s'agira ensuite d'en assurer le pilotage et l'exécution tout au long de l'année en faisant face aux dépenses non prévisibles dues aux aléas sanitaires, économiques et climatiques et peut-être d'autres encore. Ces aléas pourront d'ailleurs faire l'objet de Décisions modificatives en cours d'exercice afin de réorienter des crédits.

Les élus de la majorité

## Article du groupe minoritaire

Cet article a été déposé le 8 mars 2021.

### Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Distribué au conseil municipal du 8 février, celui-ci a révélé les prévisions budgétaires de fonctionnement et d'investissement de notre commune travaillées par la municipalité.

En effet, il a été rendu obligatoire en 1992 pour les communes de plus de 3500 habitants dans un objectif d'information aux élus et à la population des orientations «politiques» données pour monter les budgets.

Nous sommes très conscients, au regard des conséquences engendrées par la covid-19, que les finances communales seront également impactées du fait notamment de la fermeture des stations de ski alpin.

### Conséquences de la crise sanitaire

La collectivité s'est adaptée en mettant en place les protocoles ministériels dans les écoles et à l'EHAPD, dans les établissements recevant du public comme la piscine, le camping ou la maison de La Bresse...

Elle a donné un coup de pouce aux entreprises au travers de la Compensation Financière des Entreprises, des droits de place...

Les pertes de recettes pour 2020, données au conseil du 8 février, s'élèvent à 153 000 €. Mais elles ne tiennent manifestement pas compte des dépenses non réalisées: festival de sculpture et autres animations, contrats saisonniers, coût de fonctionnement de la piscine, ...

### Fonctionnement

Bien sûr, il faut maîtriser les dépenses. Les charges à caractère général et les charges de personnel en nette augmentation dès 2015 (plus 10% vs 2014) doivent être jugulées.

Bien sûr, il faut prévoir la réfection des voiries et rénover les quartiers pour le confort de la population, mais il faut également renforcer l'attractivité de notre territoire et développer les services au public et à la personne pour répondre aux attentes de chacun.

Bien sûr, il faut continuer à soutenir les associations bressaudes, mais il faut aussi encourager la créativité des acteurs économiques et aider au développement des entreprises locales.

### Investissement

Bien sûr, de nombreux projets sont étudiés, mais pour le moment ce ne sont que des études ! Le bâtiment de l'Accueil, l'espace aqualudique, le pôle jeunesse, le stade de biathlon, l'espace Gervais Poirot et le Plan Local d'Urbanisme. Trop peu de projets se concrétisent à nos yeux. De plus le chapitre sur l'environnement s'avère très succinct se limitant à l'entretien des chemins et au fleurissement.

Et alors que nous avons attendu 2017 pour voir la nouvelle communauté de communes des Hautes Vosges se mettre en place, aujourd'hui, 8 communes environnantes la quittent, faisant de 2021 une année de transition où toute action est neutralisée en attendant qu'une nouvelle «comcom» voit le jour en janvier 2022.

Un nouveau territoire, plus petit (40% de population en moins), un nouveau site administratif, mais aussi une très probable nouvelle gestion pour quatre structures gérées jusqu'à présent sur la commune de La Bresse : la piscine, l'Office de Tourisme et des Loisirs, le cinéma et la bibliothèque. Mais aussi, 50% de ressources financières en moins.

### Quel avenir ?

Nous attendons de la majorité sortante qu'elle fasse enfin *sortir de terre tous les projets* dont les études ont été entreprises lors du dernier mandat.

Nous attendons de la majorité sortante qu'elle fasse valoir *notre territoire de Montagne*, qu'elle soutienne le SIVU Tourisme Hautes Vosges afin de *préserver et poursuivre la cohérence touristique du massif* et qu'elle applique les recommandations liées à la protection de la *nature, des paysages et des forêts* tout en facilitant la *mobilité des habitants et des visiteurs*.

Nous attendons de la majorité sortante qu'elle apporte des éléments concrets pour 2021 tout en se projetant pour demain.

Concrétisation au conseil du 26 mars lors du vote des différents budgets.

Les élus du groupe minoritaire

# LE DOSSIER

## Le Conseil régional



“ La réforme des grandes régions n'a pas toujours fait l'unanimité. Mais bien que vaste, la région Grand Est a de quoi nous intéresser. Transport, économie, développement durable, sport, tourisme sont autant de raisons d'aller voter aux prochaines élections. »

Bonne lecture  
Yannick Daniélou



# LE DOSSIER

*La Bresse Infos continue son tour d'horizon des Institutions décentralisées. Après le Conseil municipal et le Conseil départemental, place ce mois-ci à un autre organe de politique locale : le Conseil régional.*

*Les régions ont évolué en 2016 en se voyant élargies et leurs missions ont aussi quelque peu changé. Mais du côté des élections, pas de changements notoires sauf peut-être que cette année elles ont été avancées au premier semestre. En effet, les autorités ont fait le choix de rassembler les élections départementales et régionales sur les deux mêmes week-ends.*

*Afin que vous puissiez voter en connaissances de cause, La Bresse Infos vous propose donc un petit rappel des compétences et du mode de fonctionnement du Conseil régional.*

## Le Conseil régional

Le Conseil régional est, comme son nom l'indique, l'assemblée délibérante de la région. Mais avant de rappeler les informations essentielles (scrutin, fonctionnement, compétences...), n'est-il pas indispensable de refaire un point sur cette collectivité territoriale qui nous intéresse aujourd'hui : la région ?

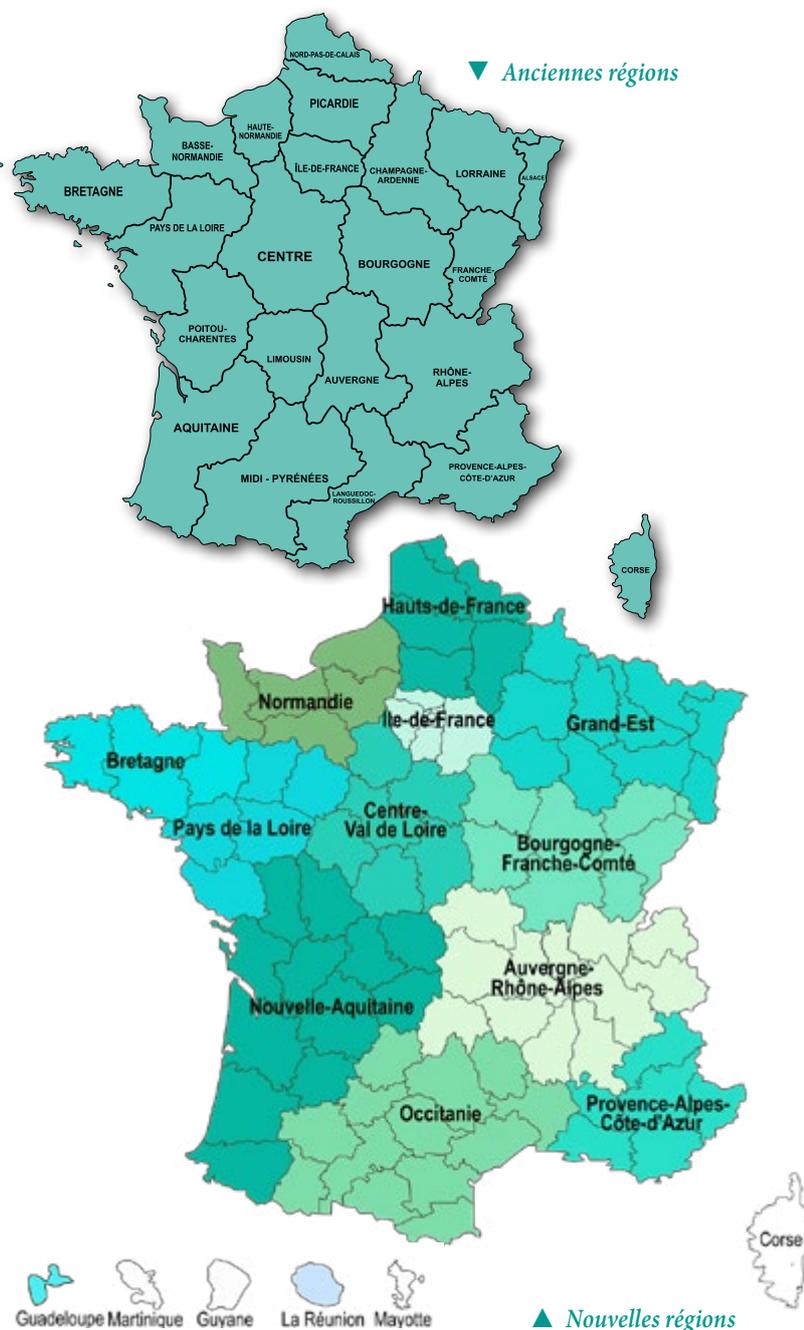
La région est à la fois la plus grande collectivité territoriale de droit commun (surtout depuis la loi du 16 janvier 2015, qui a redessiné la carte des régions métropolitaines) et la plus récente. Elle est dotée de la personnalité juridique et d'une liberté d'administration, ainsi qu'une division administrative du territoire et des services déconcentrés de l'État.

Héritières d'anciennes provinces ou régions historiques, les régions ont été créées (sous leur forme d'avant 2015) à partir de 1956. Et c'est avec la loi du 2 mars 1982, que la région est devenue une collectivité territoriale, au même titre que les communes et les départements. Les premières élections régionales ont eu lieu en mars 1986 et ont marqué la naissance effective des régions en tant que collectivités territoriales à part entière.

Depuis les années 1990, les régions ont vu leur poids politique, économique et symbolique s'accroître. Cela s'explique bien évidemment par les transferts de compétences dont elles ont bénéficié de l'État, mais également par l'envergure nationale des élus régionaux et leur reconnaissance par l'Union européenne. Les régions disposent aujourd'hui de ressources importantes (une partie de la TVA leur est notamment versée), ce qui leur permet de conduire un grand nombre de politiques publiques et de mettre en place des modèles de développement propres à leur culture locale existante.

En France, il y a actuellement 18 régions (13 en métropole et 5 en outre-mer), contre 27 avant 2015. Chacune de ces régions est administrée par :

- Le Conseil régional
- Le président du Conseil régional, auquel a été transférée la fonction exécutive par la loi du 2 mars 1982
- Le Conseil économique, social et environnemental régional, organe non élu et aux attributions consultatives.



## Les élections régionales

Tous les six ans, les électeurs sont invités à renouveler intégralement l'assemblée délibérante de leur région et ainsi élire leurs conseillers régionaux (ou réélire, car les conseillers régionaux sont rééligibles). Cette élection au suffrage universel direct existe depuis 1986. Avant les lois de décentralisation de 1982, les conseillers régionaux étaient élus au suffrage universel indirect parmi un collège électoral composé des parlementaires de la région, des maires des grandes villes, des représentants désignés par les autres maires et des représentants des conseils généraux.

Plus récemment, la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales a modifié le calendrier électoral, sans pour autant changer le mode de scrutin. Par contre, le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux a été modifié.

## Le scrutin

Pour les régionales, il s'agit d'un scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Chaque liste est régionale, mais elle est constituée

### Les conditions à remplir pour être candidat

- Avoir 18 ans révolus.
- Avoir la qualité d'électeur (ce qui implique d'être Français et de jouir de ses droits civils et politiques).
- Être domicilié dans la région ou y être inscrit au rôle des contributions directes.
- Ne pas être candidat sur plus d'une liste et dans plus d'une région.
- Ne pas être dans un cas d'inéligibilité prévu par la loi : soit inéligibilité tenant à la personne soit tenant aux fonctions (en raison de l'exercice de fonctions susceptibles d'influencer les électeurs).
- Respecter la règle de la parité stricte définie par la loi du 6 juin 2000.
- Une déclaration de candidature est obligatoire avant chaque tour de scrutin.



▲ Hôtel de Région à Metz

d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Le nombre de candidats par section départementale est, depuis 2015, fonction de l'évolution démographique de chaque département.

Ce mode de scrutin s'inspire de l'élection des conseillers municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants, puisqu'il combine les règles du scrutin majoritaire et de la représentation proportionnelle.

## Vote et attribution des sièges

Une liste sera élue au premier tour de scrutin si, et seulement si, elle recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle recevra alors un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Les autres sièges seront répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.



▼ Hémicycle à Metz

# LE DOSSIER

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, un deuxième tour aura lieu. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour. Toutefois, selon l'article L.346 du Code électoral, si aucune liste n'a obtenu ce score ou si seule une liste l'a fait, les deux listes arrivées en tête peuvent se présenter au second tour.

Notez qu'une particularité peut s'opérer entre les deux tours. En effet, la composition des listes peut être modifiée en fusionnant des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Ces derniers ne pourront changer de liste que si leur tête de liste du premier tour les y autorise. Cependant, les candidats d'une même liste au premier tour ne peuvent pas figurer sur des listes différentes au second tour.

À l'issue du second tour, la répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

## Le Conseil régional du Grand Est

169 élus / conseillers régionaux

1 Président

14 Vice-présidents

15 Présidents de commission

## Lexique des élections

### Majorité absolue et majorité relative

La **majorité absolue** est égale à la moitié des suffrages exprimés plus un, si leur nombre est pair. Si leur nombre est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

La **majorité relative** résulte du plus grand nombre des voix obtenues pour un concurrent par rapport aux autres concurrents. Il ne nécessite donc pas d'obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés, à la différence de la majorité absolue.

### Le vote blanc

Cela consiste à déposer dans l'urne, une enveloppe vide ou comportant un bulletin blanc, dépourvu de tout nom de candidat. Ce vote se distingue de l'abstention (absence de vote) et du vote nul (non valable, lorsque le bulletin ou l'enveloppe n'est pas conforme aux normes prévues).

Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls et annexés au procès-verbal. En revanche, ils ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés qui seuls sont pris en compte dans le résultat de l'élection.

## ▼ Hémicycle à Strasbourg



▼ Hôtel de Région à Chalons-en-Champagne



## Région Grand Est - Représentation par département

	Département	Candidats par liste	Élus
Ex Région Champagne-Ardennes	Ardennes	11	7
	Aube	11	9
	Marne	19	17
	Haute-Marne	8	5
Ex Région Alsace	Bas-Rhin	35	36
	Haut-Rhin	25	23
Ex Région Lorraine	Meurthe-et-Moselle	24	23
	Meuse	8	6
	Moselle	34	31
	Vosges	14	12
	Total	189	169

En ce qui concerne l'attribution des sièges au sein même des listes, ça se complique ! En effet, les sièges attribués à chaque liste sont d'abord répartis entre les différentes sections départementales, qui la composent, au prorata des voix obtenues par la liste dans chaque département. Puis, les sièges restants à attribuer sont répartis entre les sections départementales selon la règle de la plus forte moyenne. Enfin les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque section départementale.

Dans un souci de représentativité, il existe des exceptions à ce mode de répartition. Chaque département doit disposer d'un nombre minimum de conseillers, défini en fonction de sa densité démographique. Pour les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants, il faut au moins deux conseillers, et pour ceux dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants le nombre monte à quatre conseillers régionaux. Dans cette optique, un ou plusieurs sièges attribués à la liste arrivée en tête au niveau régional sont réattribués à la section ou aux sections départementales de cette liste afin que chaque département dispose de deux sièges au moins.

Notez, que les élections à l'Assemblée de Corse et aux assemblées de Guyane et de Martinique, fonctionnent sur des modes de scrutin légèrement différents. Mais La Bresse Infos ne souhaite pas vous embrouiller plus que cela ! Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'Intérieur.

## Fonctionnement du Conseil régional

À la suite de ces élections, les conseillers vont procéder à l'élection et à la nomination de différentes entités.

Tout d'abord, le président du Conseil régional va être élu à la majorité absolue lors de la première réunion du nouveau Conseil régional. Si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours de scrutin, un troisième tour est organisé et l'élection peut être acquise à la majorité relative.



## Gestion des programmes européens

Avec la loi NOTRe, la région est devenue « autorité de gestion des fonds européens » (FEDER, FEADER et une partie du FSE), acquérant ainsi un pouvoir de « corrections et sanctions financières » et un devoir de sélection et de coproduction des projets territoriaux avec les autres collectivités.

## Formation professionnelle, apprentissage et alternance

La région est compétente dans la mise en œuvre des actions de formation professionnelle avec notamment l'apprentissage et l'alternance. Ce qui inclut également l'insertion des jeunes en difficulté et les formations en alternance.

## Lycées

La région a la charge de la gestion des lycées, de la construction à l'entretien en passant par le fonctionnement. Cela concerne les lycées d'enseignement général et les lycées et établissements d'enseignement agricole.

## Aménagement du territoire et environnement

La région doit présenter un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce dernier fixe les objectifs sur le territoire de la région en matière de :

- Équilibre et égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace et d'intermodalité,
- Développement des transports,
- Maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Lutte contre la pollution de l'air,
- Biodiversité.

D'autre part, la région élabore un plan régional de prévention et la gestion des déchets qui a pour objectif de simplifier et de mettre en cohérence des mesures applicables en matière de déchets.

## ▼ Le Siège du Conseil Régional à Strasbourg



# LE DOSSIER

## Transports

Depuis 2017, la région s'est vue dotée des compétences en matière de transports non urbains réguliers et du transport scolaire, anciennement attribuées aux départements. De même, les gares publiques routières du département ont été transférées à la région.

## Les compétences partagées avec les départements

- Tourisme (la région est désignée chef de file pour le tourisme)
- Culture
- Sport
- Promotion des langues régionales
- Éducation populaire
- Lutte contre la fracture numérique et aménagement numérique

## Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Le CESER est une assemblée consultative représentant les «forces vives» de la région. Il remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la région. Il ne prend aucune décision, mais émet des avis et participe ainsi à l'administration de la région.

Selon le code général des collectivités territoriales, le CESER «a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales»

### Qui siège au CESER ?

Quatre catégories socioprofessionnelles composent les CESER :

- Les entreprises et activités non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Les organismes et associations participant à la vie collective de la région
- Des personnalités qualifiées participant au développement régional

Le nombre des membres d'un CESER varie selon les régions, et ces derniers ne sont pas élus, mais désignés pour six ans renouvelables.

### Quand fait-on appel au CESER ?

Il existe plusieurs niveaux d'intervention du CESER, de l'obligation par le Conseil régional à la prise d'initiative par le CESER lui-même.

Avant un examen par le Conseil régional, le CESER sera obligatoirement saisi pour donner son avis, si les documents sont relatifs aux :

- Différents documents budgétaires de la région
- Orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil régional est appelé à délibérer
- Actions régionales en termes d'environnement.

Concernant des demandes d'avis sur des projets économiques, sociaux, culturels ou environnementaux intéressant la région, le président du Conseil régional peut consulter le CESER. Enfin, ce conseil peut, de sa propre initiative, émettre des avis sur toute question relevant des compétences de la région.



## Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

**Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Fermé le dimanche - Fermé les jeudis matins hors vacances**

**Pendant le week-end de Pâques :**

Les dimanche et lundi de Pâques de 9 h 30 à 12 h 30

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil (jours fériés) à consulter sur :

[www.labresse.net](http://www.labresse.net) - Tél. : 03 29 25 41 29

## Sports et Loisirs

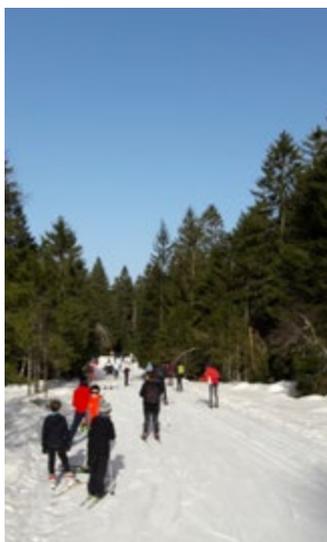
### Bilan de l'hiver 2020/2021 au domaine nordique et à la patinoire

Les chiffres d'un hiver historique au domaine nordique

- **85 000 skieurs** venus cet hiver ; c'est le double de la moyenne de ces cinq dernières années.
- **275 000€ de recettes** ; c'est plus du double de la moyenne de ces cinq dernières années, mais c'est aussi trois fois les recettes de l'hiver 2019 / 2020.
- **2 500 skieurs** sur une journée (le 16 février).
- **3 caisses** en service à Lispach pendant les vacances de février ; contre 1 habituellement.
- **114 jours d'ouverture** (du 5 décembre au 28 mars) soit un peu plus que la moyenne des cinq dernières saisons (104 jours).
- **150 cm** : la hauteur maximale de neige aux Champis. Un bon enneigement, mais loin d'être exceptionnel.
- **7 heures quotidiennes de damage** quand tout le domaine est ouvert.
- **5 agents de la piscine** (fermée) venus en renfort pour assurer l'accueil, l'entretien et la sécurité des pistes.

Les chiffres de la patinoire sont ceux d'un hiver « normal » : 15 500 entrées pour 82 000 € de recettes. Chiffres qui auraient pu être beaucoup plus importants car toute la demande n'a pas pu être satisfaite, compte tenu des restrictions sanitaires : fréquentation limitée et plages d'ouverture réduites en raison du couvre-feu.

Ces bons chiffres ne doivent toutefois pas faire oublier les conséquences engendrées par la fermeture des remontées mécaniques sur l'économie locale et les autres recettes communales.



## Office de Tourisme

La saison hivernale touche désormais à sa fin. La montagne vosgienne a réussi à tirer son épingle du jeu en partie grâce à sa grande diversité d'offres.

La neige a été présente en quantité dès Noël pour le plaisir des grands et des petits. Les vacanciers français et européens (Belges et Luxembourgeois) étaient très nombreux sur le territoire de La Bresse, notamment sur les circuits raquettes et sur les domaines nordique et alpin.

Leur idée principale était, avant tout, de «prendre le grand air à la montagne» malgré la fermeture des remontées mécaniques.

Durant cette période hivernale, La Bresse a fait partie des destinations voyages les plus recherchées sur Google en France (Source: *Destination Insights with Google*), soit une progression de 75 % par rapport à l'année dernière. Notre station fait partie du Top 3 des plus belles progressions.

Cette évolution s'est également fait sentir à l'Office de Tourisme. Le nombre des demandes (surtout téléphoniques) ont très fortement augmenté (+40 %) ; le site internet [www.labresse.net](http://www.labresse.net) comptabilise environ 500 000 visiteurs et 1 500 000 pages vues (source: *Google Analytics*) entre décembre 2020 et février 2021.

# DANS LE RETRO

## Travaux

Les beaux jours de février ont permis de commencer des travaux dans différents secteurs de la ville. La Bresse Infos fait le point ici.

### Rue Joseph Remy

Début février, des travaux d'enfouissement des réseaux secs ont été réalisés par l'entreprise Molinari, dans la rue Joseph Remy.

### Champs Claudon et route du Droit

Dès début mars, les services techniques municipaux ont entrepris les purges des fossés dans différents secteurs afin d'évacuer les éventuels débris végétaux, qui pouvaient les engorger.

### Stade des Champions

Du côté du stade des Champions, les STM ont réalisé des travaux de fondation, début mars, pour la réalisation d'un abri en contrebas des grands escaliers du stade. Cette structure sera utilisée par la section athlétisme locale pour entreposer du matériel.

### Piscine

Des travaux d'étanchéité étaient initialement prévus plus tard dans l'année 2021, mais en raison de la fermeture de la piscine en ce début d'année, ils ont été avancés et réalisés début mars par un prestataire extérieur. Ils concernaient les bassins ludique et d'arrivée du toboggan.



## La patinoire ravit les sportifs

La configuration de la patinoire locale, avec sa halle ouverte, en a fait le seul espace de glisse la région, attirant ainsi les sportifs de glace des clubs avoisinants, privés de leur structure couverte.

Les jeunes hockeyeurs du Épinal Hockey Club (des petits aux adolescents), ont été les premiers à fouler la glace bressaude. Ils se sont entraînés tous les samedis de janvier à mars.

Très vite, ils ont été suivis par les patineurs artistiques de Colmar.

Joie et bonne humeur ont fait l'unanimité chez tous ces sportifs, heureux de patiner et retrouver des sensations sur de la vraie glace.



## Restos du Cœur

Au cours de la 36<sup>e</sup> campagne d'hiver des Restos du Cœur, qui s'est clôturée mi-mars, ce sont plus de 12 000 repas qui ont été distribués aux bénéficiaires du secteur La Bresse - Cornimont - Ventron.

L'équipe du Centre de La Bresse tient à remercier tous les partenaires qui ont permis de mener à bien cette campagne : les mairies de La Bresse et de Cornimont, le C.C.A.S. de La Bresse, les supermarchés, les boulangeries, la Conférence Saint-Vincent-de-Paul et les paroisses de La Bresse et de Cornimont.

La collecte nationale annuelle des Restos du Cœur a eu lieu les 5 et 6 mars dans les supermarchés partenaires, où 1.600 kg de denrées ont été récoltées pour la campagne d'été. Un grand merci à tous les donateurs et à tous les bénévoles.

Lors de la création des Restos du Cœur, tous pensaient que ceux-ci seraient provisoires. Malheureusement, force est de constater qu'ils seront encore là cet été et pour la campagne d'hiver 2021-2022.

*On compte sur vous.*  
*Thuhe*

## La Bressaude

### Le mot du Président :

«Les skieurs et skieuses du massif des Vosges ont été à l'honneur. C'est une évidente et bien juste reconnaissance de leur valeur. En effet plusieurs de nos licenciés ont été sélectionnés pour participer aux différents championnats du monde de ski nordique, jeunes (16 à 19 ans), juniors (20 à 22 ans) et séniors, et ce dans presque toutes les disciplines : ski de fond, biathlon, saut et combiné. Avec un crochet par le ski alpin et en particulier le snowboard avec Sylvain Dufour, seul et unique représentant de la France dans la spécialité.

Obersdorf en Allemagne concentrait le ski nordique, Obertilliach en Autriche le biathlon et Rogla en Slovénie le snowboard. Les huit licenciés retenus n'y sont pas allés pour faire de la figuration bien au contraire.

Du côté des Bressaudes, Delphine Claudel, leader de l'équipe de France de ski de fond, confirme son niveau international avec encore un très bon top 10, en terminant 7<sup>e</sup> de l'épreuve du skiathlon (7,5 km en alternatif + 7,5 km en skating). Malgré une déception personnelle sur le 10 km skating, elle est revenue revancharde sur le 30 km classique. Cette épreuve n'est ni son style, ni sa distance de prédilection, et sa 17<sup>e</sup> place l'aura certainement rassurée.

En biathlon, Paula Botet a commencé ses championnats par une encourageante 16<sup>e</sup> place sur le sprint 7,5 km puis une belle 11<sup>e</sup> place sur la poursuite 10 km. Elle termine ses mondiaux en apothéose avec la médaille d'or du relais, conservant donc le titre conquis l'an dernier et pour la quatrième année consécutive par l'équipe de France. Serait-elle en train de suivre les traces de sa maman, la championne olympique Véronique Claudel ?

Il n'est pas exagéré d'écrire que les biathlètes juniors Français se sont distingués sur ces championnats du monde en grande partie grâce aux Vosgiens. Ces derniers trustent quatre médailles d'or et une de bronze sur les sept médailles conquises en huit courses.

Grâce au bon enneigement, plusieurs compétitions nationales de ski dénommées «Chronos fédéraux de sélection» ont été organisées en février pour les catégories d'âge U17 à séniors permettant à plusieurs de nos licenciés de réaliser avec constance de belles performances récompensées par de nombreux podiums.

En ce qui concerne les autres activités sportives, bien qu'aucun programme de compétition n'ait encore vu le jour, la météo très favorable a permis aux entraîneurs de la gymnastique, Stéphanie et Murielle, de relancer des entraînements en extérieur.

Les adeptes de la pétanque ont repris possession de leurs terrains et ainsi retrouvé la convivialité qui leur manquait depuis de longs mois. Les vacanciers de passage ont certainement regretté de ne pas avoir apporté leurs boules pour disputer quelques tournois amicaux. Il est question d'un championnat des Vosges le 24 avril, mais rien n'est certain.

Du côté de la section vol libre, les snow-kiteurs ont pu faire de belles glisses sur les sommets enneigés des crêtes et les parapentistes ont profité aussi de la météo pour reprendre les vols avec de l'avance par rapport aux années précédentes.

Les balles devraient à nouveau siffler du côté du stand de tir de la Ténine en vue de futures compétitions qui pourraient reprendre à partir de fin avril pour les jeunes. Trois tireurs sont allés à Épinal fin février pour une nouvelle discipline : le Bench Rest. Une sélection régionale pourrait avoir lieu le 25 avril, en vue des championnats de France jeunes. Et on parle d'un championnat de France adultes pendant la semaine du 14 juillet à Volmerange-les-mines, mais là aussi rien de garanti. À noter enfin que la section compte 96 licenciés en ce début d'année, chiffre record depuis 1967.

Les habitués du stade d'athlétisme rongent leur frein tant bien que mal et s'entraînent régulièrement dans l'attente de se retrouver entre clubs pour quelques meetings avant l'hiver prochain. Là aussi on s'active au COHM pour l'organisation de la course des chamois qui pourrait avoir lieu le 6 juin prochain. Petit changement à prévoir cette année : un départ de Saulxures, mais non plus dans le secteur du col des Hayes.

Chez les vététistes, le calme prévaut même si les licenciés continuent à s'entraîner en solitaire et il n'est pas envisagé de compétition avant le 15 juin si tout va bien.

Enfin, l'école d'aventure de la section CAF-Montagne a organisé un exercice de recherche en avalanche dans le couloir du Hohneck et des sorties en escalade sont prévues pour les jeunes.

Bravo à tous les Présidents, à leurs comités, aux entraîneurs de continuer à faire vivre La Bressaude en attendant le retour à la situation d'avant pandémie».

# DANS LE RETRO

## La Bressaude - Du côté des sections



### Ski Club

Sur les traces de leurs aînés, les U17 bressaude Léonie Perry en fond, ainsi qu'Amandine Mengin et Martin Botet en biathlon monopolisent les podiums des courses nationales. Le Club est particulièrement fier de l'implication de ses skieurs et du dévouement de ses encadrants, à l'origine d'une émulation et de résultats exceptionnels tout au long de l'hiver ! Bravo aussi à Julien Humbertclaude et Vincent Mougel pour leurs résultats sur la Trace Vosgienne virtuelle après avoir couru individuellement et converti leurs tracés GPS, une façon de concourir tout de même !

### Tir

Une nouvelle discipline se pratique au Club de Tir de La Bresse : le Bench Rest. Il s'agit de tir à la carabine avec appui et lunette de tir, sur une distance de 50 mètres. Trois tireurs bressaude - Édith Gérôme, Franck Mougel, Thierry Flury - participent au classement national saison 2020-2021.

Parallèlement, du travail attend la section pour remettre en état l'appentis de tir à 25 m qui s'est écroulé sous le poids de la neige cet hiver !



### Athlétisme

Les entraînements du dimanche matin du groupe des traileurs ont repris. Si vous êtes intéressé, vous pouvez les suivre sur Facebook « Les traileurs du COHM » ou les retrouver le dimanche matin à 9 h au gymnase municipal.

*Plus d'infos sur les pages Facebook des sections de La Bressaude et sur <https://www.labressaude.fr/>*

*Résumé hebdomadaire sur Résonance fm les mardis à 9h30*

## Fiers des Vosgiens

### Biathlon

**Émilien Claude** (Basse-sur-le-Rupt) avec sa médaille de bronze en individuel et ses trois titres de champions du Monde : sprint, poursuite et le relais

**Valentin Lejeune**

**Paula Botet** : championne du Monde du relais

**Ski de Fond** Adrien Backscheider et Delphine Claudel

### Saut et combiné nordique

**Antoine Gérard** : 23<sup>e</sup> du combiné nordique

**Julia Clair** : 17<sup>e</sup> du concours de saut

**Ski alpin** Thibaut Favrot et Clément Noël

**Snowboard** Sylvain Dufour



## Groupe scolaire Saint Laurent

### Au bal masqué

En cette année un peu particulière, les enfants de la maternelle Saint Laurent n'ont pas eu leur traditionnel défilé dans la rue, ni de visite aux résidents de l'EHPAD à l'occasion de Mardi Gras.

Les enfants ont tout de même profité d'une magnifique journée costumée à l'école avec dégustation de beignets achetés pour l'occasion et en prime une boum du carnaval.



### L'APEL, acteur important dans la vie de l'école St Laurent

Chaque année, des parents d'élèves s'investissent autour d'une équipe dynamique pour de beaux projets comme la vente de chocolats, de fromages, de bulbes... La préparation et distribution des commandes sont toujours des moments de bonne humeur.

La réalisation de crêpes pour le carnaval, les portes ouvertes ou les réunions de parents laissent planer une bonne odeur dans les couloirs de l'école.



Le café de rentrée permet de se retrouver ou de faire connaissance avec les nouveaux parents. Et les élèves peuvent commander le pack de rentrée.

D'autres actions (ciné popcorn, vide-grenier, marche, kermesse) sont menées pour financer des sorties scolaires, l'achat de matériel scolaire ou encore la réalisation de travaux dans l'établissement.

Et quoi de mieux pour finir l'année que l'organisation d'un barbecue dans la cour entre parents, élèves et enseignants ?

Les parents intéressés sont les bienvenus à l'Apel !

## Les p'tits amis de Oui Oui

Après un début d'année riche en précipitations, les P'tits amis de Oui-Oui ont pu profiter des beaux jours avec notamment, de belles balades aux alentours du Multi-accueil (visite des commerçants locaux, patinoire, Maison de La Bresse).

Effectivement, c'est une volonté forte du personnel de sortir avec les enfants dès que le temps le permet afin de pouvoir profiter de la nature et de notre bel environnement.

Malheureusement, de petits désagréments peuvent venir gâcher ces agréables moments... En effet, les parents ont dû être étonnés certains soirs de voir les chaussures des enfants, entassées devant la porte de la crèche, salies et fortement odorantes suite au passage des enfants dans les excréments d'animaux de compagnie.

Il nous semble alors important de rappeler que même si la neige peut camoufler ces déjections canines, ceci n'est que momentané.



# DANS LE RETRO

## Périscolaire

### Miam miam, à la Chandeleur mangeons des crêpes !

Les petits veinards inscrits au périscolaire du mercredi en ont bien profité et se sont régelés. Pour se mettre dans l'ambiance, les enfants se sont parés d'une jolie toque confectionnée par leurs soins.

Pour fêter carnaval, des corbeaux, des renards et des fromages se sont promenés dans les rues et sont passés faire un coucou à leurs petits amis du multi accueil Oui-Oui.

Enfin, pour aiguïser leur sens de l'observation, une chasse aux trésors pour petits et grands a été organisée dans les cours des écoles.



## La Tourterelle

### Envolées des grands et des moyens !

Deux classes de la maternelle La Tourterelle ont eu la chance de visiter l'exposition Envolées de Claudine Aumeeruddy à la Maison de La Bresse.

Les enfants ont pu observer et admirer les photographies exposées. Ils ont exprimé leur préférence et ont argumenté leur choix. Grand merci pour l'accueil qui leur a été réservé : avoir accès à la culture est un privilège actuellement !



## ÉTAT CIVIL FÉVRIER 2021



### Naissance

- **Rachel**, née le 6 février à Remiremont, fille de Jennifer Caultet et Thomas Legay
- **Flavie**, née le 14 février à Remiremont, fille de Anne-Laure Cuny et Mathieu Prud'Homme
- **Lucie**, née le 26 février à Remiremont, fille de Jennessy Quéron et Frédéric Mougel

### Décès

- **Agnès Marie Claudel**, âgée de 66 ans, domiciliée 7 Grande rue, décédée le 6 février à La Bresse, épouse de Roger Goutard
- **Bruno Gilles Frattini**, âgé de 56 ans, domicilié 23 chemin des Grands Près à Vagney, décédé le 7 février à La Bresse
- **Jean Joseph Paul Boileau**, âgé de 88 ans, domicilié 3 route de Planois, décédé le 14 février à La Bresse, veuf de Madeleine Marie Valdenaire
- **Jean Marie René Crouvezier**, âgé de 87 ans, domicilié 12 rue de Verdun, décédé le 17 février à Épinal, époux de Nicole Marcelle Gérardin
- **Alice Marie Louise Claudel**, âgée de 87 ans, domiciliée 27 rue du Docteur Lapierre, décédée le 3 février à Saint-Dié-des-Vosges, épouse de Émile Perrin
- **Hubert Louis Ernest Claudel**, âgé de 85 ans, domicilié 1 rue du Pré Mansuy, décédé le 22 février à Épinal, époux de Christiane Marie Toussaint



**Rémi Curien**

Travaux Forestiers et Défrichage  
Débardage  
Transport de grumes et stères  
Abattage d'arbres gênants

12 Route de Lispach  
88 250 LA BRESSE

03.29.25.62.29  
06.81.46.02.28

remi.curien@wanadoo.fr



# INFOS PRATIQUES

## Services communaux

**Mairie : 03 29 25 40 21**

Du lundi au vendredi : 9h-12h 15 et 14h-17h,  
Samedi : 9h-12h Service Population uniquement

**Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94**

**Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89**

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h  
Accueil du public sur rendez-vous

**Service urbanisme et gestion du patrimoine :  
03 29 25 53 89**

Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h les  
lundi, mardi, jeudi et vendredi

**EHPAD (Maison de Retraite)**

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claireie

**S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers À Domicile)**

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claireie

**CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - Mairie  
03 29 25 40 21**

**Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00**

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement :**

03 29 62 54 21

2A rue des Proyes, 88 250 La Bresse

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

## Numéros d'urgence

**Urgences à domicile : 15**

**Pompiers et urgences sur la voie publique : 18**

**Gendarmerie : 17**

En dehors des heures d'ouverture,  
pour toute urgence :

**Service des eaux : 06 08 23 56 53**

**Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26**

**Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94**

## Services médicaux

**Service Médi-Garde**

(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20

## Médecins

### Uniquement sur rendez-vous

**Dr Arnould**

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08

Lundi, mardi et jeudi : Journée

Vendredi : matin

Fermé le mercredi

**Dr Hofgaertner**

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Lundi : 10h-12h et 15h-17h

Mercredi : 10h-12h et 17h-19h

Jeudi et vendredi : 8h-10h et 17h-19h

Samedi : 8h-10h

**Dr Leroy**

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87

Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h  
sauf le jeudi.

**Dr Ménière**

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

9h-12h et 14h30-18h30

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

## Services sociaux

**Maison de services au public**

Maison de La Bresse, 7A rue de la Claireie, 03 72 58 00 09

Mardi : 13h30-17h sur rendez-vous

Vendredi : 8h30-12h sur rendez-vous

Les autres jours par téléphone au 03 29 24 96 46

**ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60**

**Adavie : 03 29 35 23 06**

## La Poste

Lundi : 13h45-16h30 / Mardi : 10h-12h et 13h45-16h30

Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h45-16h30

Samedi : 9h-12h

## Infirmières

**Valérie Flieller et Éliette Foucal**

6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

**Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine**

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35

Lundi au samedi 8h30 à 9h30

## Pharmacies

**Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237**

**Pharmacie des Montagnes**

19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Fermé le lundi matin et le samedi après-midi

**Pharmacie du Hohneck**

23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Fermé le mercredi

## Ambulances - Taxi - VSL

**Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95**

**Transmosel SARL : 03 29 25 60 60**

Nuit (20h à 8h), dimanches et jours fériés :  
faites le 15

## Horaires d'été des déchetteries du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Communauté de communes des Hautes-Vosges  
Tél. : 03 29 27 29 04

Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont  
accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit  
leur commune de résidence.

**Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78**

Jour	Niachamp à La Bresse	
	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 18 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h 30

**Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23**

Jour	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 18 h
Mercredi		14 h - 18 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h 30

**DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE**  
114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54  
**DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE**  
13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

## Permanences des élus

Maryvonne Crouvezier - Maire	Reçoit sur rendez-vous.
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies et STM	Reçoit sur rendez-vous.
Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines	Reçoit sur rendez-vous.
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	Jeudi de 10h à 11h.
Fabienne Morel - Adjointe à la population et aux écoles	Reçoit sur rendez-vous.
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	Samedi de 9h à 12h.
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux jumelages	Lundi de 10h30 à 12h.
Jean-François Poirot - Adjoint à l'urbanisme	Reçoit sur rendez-vous.
Geneviève Demange - Adjointe aux affaires sociales	Mardi de 10h30 à 12h.



Pierrick Poirot



Camille Jeangeorge



Bruno Claudepierre



Caroline et Céline Remy



Caroline et Céline Remy

ESF



ESF

*Merci aux photographes amateurs pour leurs magnifiques clichés du retour de l'hiver.*